



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0113

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0113**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône avec l'Espace futur artisan (EFA), propose un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projets artisanaux et permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement les porteurs de projets, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches et favorise leurs mises en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires intracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projets artisanaux.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans le cadre de ces activités que la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3921 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013.

Le bilan de l'activité de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- concernant l'action "activités d'accueil et accompagnement" sur le territoire de la Communauté urbaine et les permanences au sein des antennes de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) :

. accueil et information des porteurs de projets au sein de l'EFA à Lyon au travers d'entretiens de positionnement et de réunions d'information : 8 033 visites à l'EFA et 3 098 porteurs de projets accompagnés,

. participation à des permanences sur rendez-vous à destination des créateurs artisanaux de Rillieux la Pape (une permanence), animation de réunions d'informations collectives à Chassieu (4 réunions) et Corbas (une réunion) ;

- concernant l'action "parcours spécifique du repreneur et du cédant" :

. organisation régulière de réunions spécifiques "reprise d'entreprises" (7 réunions en 2013). Ces réunions permettent au repreneur potentiel d'avoir une vision des étapes de la reprise (analyse de l'entreprise à reprendre, modes de reprises, obligations juridiques, etc.). 78 inscrits en 2013,

. réalisation de 155 rendez-vous spécifiques "reprise" pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre,

. proposition d'offre aux cédants : diagnostic de leur entreprise et préconisations avant proposition de cession de l'entreprise (41 diagnostics réalisés en 2013) ;

- concernant l'action de "suivi des jeunes entreprises" :

. mutualisation des ateliers : organisation des ateliers et proposition de 5 à 10 places selon les ateliers à destination des entreprises suivies par des partenaires L_VE. 4 ateliers ont été réalisés à Lyon, 72 inscrits en 2013,

. suivi des jeunes entreprises à travers 6 rendez-vous d'étape et préconisation/réalisation d'outils de gestion. 35 entreprises ont été suivies ;

- concernant l'implication dans le réseau L_VE :

. la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône a été re-labellisée pour l'EFA et ses antennes en novembre 2009. Elle contribue à alimenter la base de données commune, s'implique fortement dans l'organisation du réseau et son pilotage dans les manifestations,

. de plus, elle participe fortement en partenariat avec la CCIL au programme L_VE "transmission reprise".

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2014, les 4 grands objectifs poursuivis par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône sont :

- poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement sur le territoire de la Communauté urbaine. Les objectifs quantitatifs sont les suivants : 7 000 premiers accueils (et 7 000 appels téléphoniques), 2 700 porteurs de projets accompagnés, dont 1 200 à 1 500 inscrits aux stages, animation de réunions d'information dans les agences CCIL de Chassieu et Corbas (programmation de 2 réunions sur chacune des 2 agences avec 20 inscrits par réunion, 4 autres réunions à organiser dans les agences CCIL de Limonest et Vaulx en Velin),

- poursuite du "parcours spécifique du repreneur et du cédant" :

. mise en place de 6 réunions "reprise" par an, 60 à 70 inscrits,

. mise en place de rendez-vous "reprise" pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre : 100 à 120 rendez-vous,

- poursuite de l'action de "suivi des jeunes entreprises" :

- . mutualisation des ateliers : 4 ateliers sont prévus, 25 à 30 inscrits, 15 à 18 participants,
- . nombre de jeunes entreprises suivies (service après création) : 35.

- l'implication dans le réseau L_VE :

- . poursuite de l'implication dans le pilotage, l'organisation et les actions du réseau L_VE,
- . contribution à la base de données commune,
- . participation aux actions de professionnalisation,
- . affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône,

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	33 400	Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône	314 990
autres services extérieurs	7 600	Communauté urbaine de Lyon	47 000
charges de personnel	360 034	partenaires privés	17 500
		Département du Rhône	13 000
		Région Rhône-Alpes (spécifiquement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité -CFAC- pour l'appui à la post-crétation)	8 000
		Région Rhône-Alpes (hors CFAC)	544
Total	401 034	Total	401 034

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 47 000 € (montant identique à la subvention 2013) au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 8 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) et portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.